

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/08/2022

Dossier complet le :

23/08/2022

N° d'enregistrement :

2022-6536

1. Intitulé du projet

Opération de réparation d'un ouvrage d'art : OA 5263 - RD951 au PR 29+601 à Avesnes-sur-Helpe.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département du Nord

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jérémy Bétrémieux, Responsable du service Ouvrages d'art du Département du Nord

RCS / SIRET

2 2 5 9 0 0 0 1 8 0 1 2 4 4

Forme juridique

Collectivité territoriale département

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières (pont, ...) a) Construction de routes classées dans le domaine public routier du Département.	Le projet consiste en la réparation d'un pont situé en centre-ville urbain. La voirie recréée se trouve dans le domaine public, en l'occurrence il s'agit d'une voirie départementale. Rubriques IOTA concernées : 3110, 3120, 3150, 3220. Les rubriques IOTA concernées correspondent au seuil du régime déclaratif.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réparation de l'ouvrage d'art OA 5263 - RD951 au PR 29+601, situé à Avesnes-sur-Helpe (59). Il s'agit d'un pont franchissant un bras secondaire de l'Helpe majeure.

Les travaux concernent principalement :

- Le nettoyage de parement ;
- Le rejointoiement de parements ;
- Le remplacement de pierres et reconstitution ;
- Le ragréage de béton, restauration de béton ;
- La reprise de l'étanchéité générale de l'extrados.

Les travaux préparatoires intègrent la dépose du monument commémoratif, du pavage, des bordures de trottoir et des caniveaux. Les travaux comprennent aussi la dépose des candélabres, l'étalement des voûtes et le blindage des piédroits. Le projet intègre aussi le pontage de la voûte existante par un dalot sur pieux.

4.2 Objectifs du projet

L'ouvrage d'art 5263 est un pont de type triple voûte en maçonnerie constituée de briques et de pierres, construit avant 1914. Ce pont franchissant un bras secondaire de l'Helpe majeur par la RD951 dans le centre-ville d'Avesnes-sur-Helpe, nécessite une opération de restauration.

Dans ce cadre, les besoins à satisfaire sont les suivants :

- Réparation, renforcement et reconstruction de l'ouvrage d'art ;
- Maintien de la circulation piétonne pendant toute la durée des travaux ;
- Déplacement temporairement et remise en place du monument de commémoration de la commune.

Dans le cadre du projet, le cours d'eau est maintenu. La circulation du cours d'eau est assurée, pendant toute la phase du chantier et après projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les opérations de travaux suivront les étapes suivantes:

- Le constat d'huissiers.
- Un suivi géométrique des bâtiments mitoyens.
- La dépose du monument commémoratif, du pavage, des bordures des trottoirs et des caniveaux, puis des candélabres.
- L'étalement des voûtes et blindage des piédroits.
- Réalisation des fondations : terrassement, forage et exécution des pieux, ...
- Terrassement et réalisation des chevêtres.
- Installation des batardeaux mobiles sur la travée concernée par les travaux.
- Réparation de la maçonnerie : rejointoiement, comblement des cavités, traitement des fissures, nettoyage, ...
- Pose des éléments préfabriqués et clavetage.
- Mise en place de la chape d'étanchéité et des dispositifs de drainage des appuis.
- Remblaiement contiguë.
- Installation du monument.
- Mise en place des équipements (garde-corps, revêtement de chaussée, pavage).
- Remise en état des lieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exécution, l'ouvrage d'art ne connaîtra pas de changement par rapport à son état initial.

Le pont permettra l'écoulement du cours d'eau de l'amont vers l'aval sans modification.

La voirie et les équipements initialement présents sur le pont seront maintenus : double sens de circulation automobile, trottoirs, monument commémoratif, équipements urbains (candélabres), stationnement...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à une procédure administrative d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les grandeurs caractéristiques de l'ouvrage sont présentées en en détail sans l'annexe 4.	Longueur amont : 17,34 m Longueur aval : 9,66 m Largeur totale : 27,10 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Intersection entre la Rue de Mons et
le Quai de l'Hôpital
59440 Avesnes-sur-Helpe

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 5° 0' 12' 39" 69 Lat. 03° 93' 15" 88

Point d'arrivée :

Long. 5° 0' 12' 38" 05 Lat. 03° 93' 18" 36

Communes traversées :

Avesnes-sur-Helpe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve en dehors du périmètre des ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est distante de 110 m du projet. Il s'agit d'une ZNIEFF 1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal est couvert par un plan de prévention du bruit. La route RD951 est de catégorie 3 à 4 selon les tronçons. Au niveau du projet, dans le secteur du Quai de l'Hôpital, la route est de catégorie 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du périmètre de protection de plusieurs sites inscrits et classés au titre des monuments historiques. La quasi-totalité du centre-ville est concernée par ce zonage.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal d'Avesnes-sur-Helpe est concerné par le PPRI de l'Helpe majeure, approuvé par arrêté préfectoral le 12 novembre 2012. L'emprise du projet se situe au sein du zonage du PPRI avec un aléa fort en zone urbanisée.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZPS "Forêt, bocage, étangs de Thiérache" (FR3112001), distant de 8,5 km du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans un rayon de seulement quelques dizaines de mètres autour du projet, se trouvent trois sites ou immeubles classés : - Le Donjon féodal, distant de 30 m du projet, - L'église Saint-Nicolas, distante de 180 m du projet, - Les remparts, distantes de 280 m du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrassement, les pieux et la dépose de l'enrobé seront excédentaires en matériaux, qui seront exportés vers des centres de recyclage adaptés. Concernant la maçonnerie, les matériaux d'origine seront réutilisés au maximum, mais certains matériaux seront non-réutilisables. Notons l'absence d'amiante et la conformité aux seuils limites HAP (cf. Analyses en annexe).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pose de l'enrobé sera à l'origine de matériaux excédentaires. Ces matériaux n'utiliseront pas de ressources naturelles du sol et du sous-sol. Il s'agira essentiellement d'enrobé. Une partie des matériaux présents sur le site avant travaux seront réutilisés : notamment certaines pierres du pont initial seront réutilisées pour la réalisation de l'ouvrage projeté. Le pavage et les bordures en pierres existantes seront également réutilisées.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, une partie des écoulements sera déviée. Lors de l'intervention du chantier sur une travée, le courant sera dévié vers la seconde travée alors maintenue ouverte. Ainsi, le cours d'eau pourra continuer de s'écouler sous le pont, ce qui n'aura pas d'incidence sur le déplacement de la faune piscicole. Le niveau d'eau est susceptible de remonter légèrement, notamment en raison de la mise en place de batardeaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des caractéristiques du site, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au FSD du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est distant de 110 m d'une ZNIEFF 1 (310013732), dont les lits des rivières (Code CORINE biotopes 24.1) constituent des habitats déterminants de la ZNIEFF. Cependant, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le lit de la rivière seulement en période de travaux. En phase de fonctionnement, le pont n'aura pas d'incidence sur le lit du cours d'eau.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve au sein du zonage à forts enjeux d'inondation du PPRI de l'Helpe majeure
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le pont est utilisé par des usagers (automobilistes, PL, piétons, cyclistes). Pendant les travaux, la circulation des piétons et des cyclistes sera maintenue. Les véhicules motorisés emprunteront une déviation. Après sa mise en service, la circulation reviendra à la normale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase de travaux sera une source de bruit en raison de l'intervention d'engins de chantier et des opérations bruyantes de déconstruction puis de reconstruction de la partie supérieure du pont. Ces sources de bruit seront temporaires et locales. En phase d'exploitation, les nuisances sonores seront occasionnées par les véhicules empruntant le pont. Ces nuisances seront négligeables, et correspondront à celles de l'état initial.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sources d'émissions de particules odorantes sont principalement dues à la mise en place de l'enrobé, et plus généralement par les gaz d'échappement et la poussière émis par les engins de chantier.</p> <p>En phase de fonctionnement du pont, les sources de nuisances olfactives proviendront de la circulation automobile, similaire à celle de l'état initial.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La phase de travaux est génératrice de vibrations, notamment lors de l'extraction des pieux.</p> <p>En phase de fonctionnement, la circulation sur le pont est susceptible d'engendrer des vibrations par le passage de PL, mais de façon négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les travaux seront réalisés en journée. Ils ne seront pas une source d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase de fonctionnement, le pont sera en partie éclairé, mais l'éclairage sera similaire à l'état initial.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets seront émis par les gaz d'échappement des engins intervenant sur le site pendant les travaux. Les travaux seront aussi générateurs de poussières.</p> <p>En phase de fonctionnement, le trafic routier générera des gaz d'échappement issus des véhicules équipés de moteurs thermiques. Cependant, compte tenu de l'évolution technologique, les véhicules motorisés sont amenés à rejeter de moins en moins de gaz d'échappement, voire aucun rejet atmosphérique direct (moteurs électriques).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'exécution des pieux sous culées sera réalisée à l'aide d'engins de forage placés au niveau des accès. Cette opération n'engendrera pas de rejets liquides autres que les eaux du cours d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier engendre la production de déchets inertes lors du retrait de l'enrobé de l'état initial.</p> <p>L'analyse de l'enrobé montre qu'il ne contient pas de plomb, ni d'amiante. La concentration en HAP est en dessous des seuils de qualité. Aucune disposition particulière n'est à prendre pour la gestion de l'enrobé.</p> <p>Par conséquent, l'enrobé retiré du site lors des travaux sera exporté vers un centre de tri adapté à la gestion de ce type de déchet.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ouvrage se situe dans le périmètre de protection de sites inscrits et classés au titre des monuments historiques. L'ABF recommande de préserver l'aspect traditionnel des ouvrages dans ces périmètres. Ainsi, les tympans et les bandeaux en amont et en aval du projet seront conservés. Le projet fera l'objet d'une présentation à l'AFB.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage projeté aura les mêmes caractéristiques que l'ouvrage initial. Aucune modification de l'usage du sol n'est engendrée par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le chantier sera réalisé en dehors des périodes de crue.

Une enquête hydraulique est en cours de réalisation, afin de déterminer la période propice à la réalisation des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste en la réparation et/ou la reconstruction d'un pont existant, et non pas une nouvelle construction sur un site non bâti. Le projet n'engendrera pas de nouvelle imperméabilisation ni d'une nouvelle construction dans le lit mineur, étant donné que la structure du pont actuel sera conservée pour l'ouvrage projeté.

Lors de la phase de chantier, les mesures nécessaires seront prises pour le maintien de l'écoulement du cours d'eau, permettant le passage de la faune aquatique.

Par conséquent, le projet n'engendrera pas d'incidences notables justifiant la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Analyse HAP et amiante de l'enrobé, Euroflins 2019.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature